



Moscou, le 11 octobre 2022

COMMUNIQUE

N°02/ASM/2022

L'Ambassade de la République du Sénégal en Fédération de Russie informe les ressortissants sénégalais en Russie que par **décret n°1253-r du 20 mai 2022**, abrogeant celui n°364 du 15 juin 2021, le Gouvernement russe a procédé à la levée des restrictions temporaires d'entrées et de sorties imposées aux étrangers en Fédération de Russie.

En conséquence, les ressortissants sénégalais concernés par cette décision ont jusqu'au **12 octobre 2022**, pour régulariser leur statut juridique ou de quitter le territoire russe.

L'Ambassade du Sénégal demande à ses ressortissants de respecter cette décision émanant des Autorités russes. <

